



## AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT #506-2020

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité que, lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 21 janvier 2020, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 506-2020

**Règlement #506-2020 règlement déterminant la tarification du service de sécurité incendie pour les interventions dans le cadre d'entraide intermunicipale ou dans le cadre d'incendie d'un véhicule dont le propriétaire est un non résident.**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1 - Avis de motion :	10 février 2020
2 - Dépôt du projet de règlement :	10 février 2020
3 - Adoption par le conseil	9 mars 2020
4 - Affichage (promulgation) :	8 avril 2020

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 8<sup>e</sup> jour d'avril 2020

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dû à la situation d'urgence sanitaire (COVID-19) déclarée par le Gouvernement et la fermeture des lieux publics habituels d'affichage le règlement stipulant les lieux d'affichage sera modifié.

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19<sup>e</sup> Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, sur le site internet de la municipalité et en avisant les citoyens via la page Facebook de la municipalité entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 8 avril 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour d'avril 2020.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.